

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 26 MAI 2025 A 19 HEURES 30**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

**PRESENTS** : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine  
ROMANET Marie-Aline

**ABSENT(E) S** : BERNARDON Paulin, TABRAN Floriane

**EXCUSE(E) S** : GOMBERT Pierre-Alain

**SECRETAIRES** : ROMANET Marie-Aline

**ORDRE DU JOUR**

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 31.03.2025.

Mme la Maire et les conseillers municipaux présentent leurs condoléances à la famille Gombert pour le décès de Jean Pierre. Ainsi qu'à la famille Charvaz pour le décès de Isabelle.

Mme la Maire et les conseillers municipaux présentent leurs félicitations à Justine et Emilio Venditti pour la naissance de Adela.

**INTERVENTION DE MME FAVRE CECILE AU SUJET DU GROUPEMENT DE COMMANDE EN BOIS FAÇONNE**

Chaque année un planning des coupes est établi à partir du document d'aménagement. Les parcelles sont martelées puis vendues l'année suivante. La commune opte habituellement pour un mode de vente en bois sur pied (catalogue et vente en ligne), c'est à l'entreprise de proposer un prix de vente. Il est également possible de vendre en bois façonné (avec un contrat), les prix sont négociés au départ selon les qualités. Avec un mode de vente en groupement de commande, cela permet de faciliter les démarches administratives, conforter l'activité économique, de donner de la visibilité et donc de vendre à un meilleur prix. C'est une convention que la commune peut signer pour faciliter les démarches mais il n'y aura pas d'obligation de vente en bois façonné, la commune reste libre de choisir son mode de vente.

**PRESENTATION DU BILAN DU PLU PAR MR CECILLON DE L'AGATE**

Un bilan doit être réalisé au bout de 6 ans d'instauration d'un PLU. Mr Cecillon présente son rapport et rappelle l'instauration du ZAN (zéro artificialisation nette) qui permet de contrôler la consommation d'espace agricole naturel et forestier avec un bilan obligatoire tous les 3 ans.

Les objectifs fixés dans le PLU il y 6 ans ont été repris un par un afin de faire le bilan. 6 orientations ont été approuvées en 2018. On peut constater que peu de logements ont été créés et le nombre d'habitants n'a pas augmenté par rapport à l'objectif. Du côté de l'objectif agricole, la surface a augmenté ce qui est un point positif et le nombre d'exploitations agricoles est égal. Idem pour l'amélioration des circulations et stationnements, l'objectif est atteint (parking des chèvres, centre de vacances, place de retournement aux Plaines et stationnement le long de la RD aux Plaines).

L'objectif touristique est plus mitigé, en lien avec le camping qui n'a toujours pas été repris et la fin d'exploitation des téléskis, ce qui peut justifier une révision du PLU. La préservation des espaces agricoles naturels et forestiers est respectée et très positive. Enfin les équipements et services de la commune ont également été atteints (fibre, création station épuration aux Plaines, étude pour la création d'une microcentrale).

Un PLU peut évoluer par une modification simplifiée (pas d'enquête → quelques mois) ou de droit commun (avec enquête publique → 1 an) selon les modifications à apporter. S'il y a des changements de zonage, il peut s'agir d'une révision allégée (plus d'une année). Si les changements sont plus importants il s'agit d'une révision générale (plus de 2 ans et demi).

Sachant que notre PLU devra être en conformité avec la loi ZAN pour 2028 il peut être opportun de réfléchir à une révision générale. Mr Cecillon conseille au minimum une révision allégée. Les élus vont réfléchir au prochain conseil municipal puis se prononcer sur leur choix et prendre les délibérations à partir de septembre.

### **DOSSIERS D'URBANISME**

Après étude par le service ADS-APTV, ce dossier a reçu un avis favorable :

- **BOCHU Guillaume** : DP pour la réfection de la toiture, l'isolation extérieure, la création d'une terrasse et la modification d'ouvertures sur le bâtiment cadastré Q 1800 situé 20 chemin du Noyeray.

Après étude par la commission communale d'urbanisme, ces dossiers ont reçu un avis favorable :

- **MONTMAYEUR Bernard** : DP pour la dépose d'une baie vitrée et l'installation d'une fenêtre avec deux vantaux oscillo battants et châssis en bois sur la parcelle cadastrée ZA 87, 51 chemin du Pavillon.
- **ABONDANCE Jacques** : DP pour la réfection de la toiture en tôles bac acier gris anthracite sur le bâtiment cadastré ZN 336, 72 quartier des Garons.
- **ABONDANCE Maryvonne** : DP pour la réfection de la toiture en tôles bac acier gris anthracite sur le bâtiment cadastré ZN 635, 66 quartier des Garons.
- **VARCIAT Laurent** : DP pour la suppression du muret existant et construction d'un muret en pierres de hauteur identique en limite de propriété sur la parcelle cadastré ZB 212, 448 route des Panissières.
- **PELLICIER Bastien** : DP pour la réfection de la toiture en tôles bac acier gris anthracite, le changement des menuiseries : porte d'entrée en bois et fenêtres en PVC de couleur blanche et la création d'un conduit de cheminée sur la façade et sortie en toiture sur le bâtiment cadastré Q 1276, 67 rue de la chapelle.

Le dossier ci-dessous est en étude par le service ADS-APTV :

- **PRETTI Eric** : PC pour la rénovation du bâtiment présent sur les parcelles cadastrées R13, R14 et R22 au clou, par la fermeture du bâtiment ouvert sur sa partie supérieure, un ravalement de façades et le changement des menuiseries. Ce bâtiment se situe en zone N est a été transmis au service ADS pour instruction.

### **FIXATION DU TARIF DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT (période du 01/09/2025 au 31/08/2026)**

Mme la Maire présente les tarifs de l'eau et l'assainissement qui avaient été fixés l'année dernière. Après délibération, il a été décidé que les tarifs seront fixés comme suit :

<b>EAU</b>	
Prime fixe par compteur.....	70.00 €
Location compteur.....	12.00 €
Location compteur 1 pouce.....	13.00 €
Location gros compteur.....	70.00 €
Le m3 eau <= 2300 m3.....	1.55 €
Le m3 eau > 1300 m3.....	1.70 €
Redevance prélèvement/m3.....	0.10 €

## **ASSAINISSEMENT**

<i>Prime fixe assainissement.....</i>	<i>70.00 €</i>
<i>Le m3 assainissement.....</i>	<i>1.55 €</i>

*Mme la Maire informe également que le transfert de compétence de l'eau et assainissement à la CCCT est toujours en attente d'une prise de décision pour janvier 2026, de ce fait, la commune va signer le renouvellement de la convention de maintenance des stations d'épuration et assistance auprès de Véolia, aux mêmes conditions que jusqu'à présent et pour une durée de 2 ans.  
Délibération n° 2025.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Fête du village Club des sports** : Mr ROMANET Joel, président du club informe que cette année la fête du village aura lieu les 02 et 03 août. A cette occasion, Joel demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de pouvoir utiliser la salle polyvalente du chef-lieu à titre gracieux ainsi que le matériel de la commune et de solliciter l'aide des employés communaux pour la mise en place. Les conseillers approuvent à l'unanimité.
- **Composteur Plaines** : inauguration d'un site de compostage aux Plaines à côté des containers poubelles à l'entrée des Plaines (au pont) le mardi 17 juin à partir de 17h00 autour d'un apéro proposé par la CCCT sur les lieux directement avec un temps d'échange.
- **Columbarium** : depuis la création du nouveau columbarium au cimetière, nous avons beaucoup de demandes pour des cases se situant au sommet du monument et les cases du bas des deux columbariums plus anciens ne sont pas acquises. Les élus se demandent s'il ne faudrait pas terminer de vendre les cases vides avant les nouvelles et s'il ne faudrait pas suivre un ordre de vente des cases. Les élus ont pris la décision de terminer de remplir les deux précédents columbariums.
- **Projet de rénovation** : les élus ont sollicité les services d'un cabinet d'étude afin de réaliser une étude de faisabilité concernant une éventuelle rénovation des appartements au-dessus de la salle polyvalente des Plaines ainsi que la création de deux nouveaux logements (au-dessus du préau et dans les combles). Mme Claudel, architecte a rendu son rapport et le projet s'élève à un total de 880 000 € HT. La commune peut prétendre à des aides mais ne connaît pas encore le montant.
- **Village d'avenir** : suite à la visite de Mr le Préfet et Mr le Sous-Préfet en décembre, après rédaction d'un cahier des charges par Madame la Maire, la commune a été admise par la préfecture au programme « Villages d'Avenir ». Ainsi, nous bénéficierons de l'accompagnement par un cabinet d'étude financé par l'Etat pour la mise en œuvre d'une étude de réhabilitation du bâtiment de la cure.
- **Démontage des téléskis** : la commune a autorisé Domaine Skiable de France à démonter les deux téléskis restants et a vendu les deux armoires électriques à la SARL Jacquard pour un montant de 3 000€. Nous devons prendre une délibération au prochain conseil municipal afin d'autoriser chaque entreprise à intervenir sur le démontage.
- **Taxe de séjour** : les élus ont déjà évoqué le fait d'augmenter le montant de la taxe de séjour, instaurée depuis 2017. Les nouveaux tarifs doivent être communiqués à la Préfecture avant le 1<sup>er</sup> juillet pour une application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les élus sont invités à réfléchir aux nouveaux tarifs (grâce à un barème) et à délibérer au prochain conseil municipal.
- **Dégâts suite tempête** : suite à une visite sur le terrain, Orange a répertorié 22 poteaux à changer, à leurs frais.
- **Camping** : un bail emphytéotique est en cours de rédaction. Mme Bourgeois demande la possibilité de pouvoir le lire avant sa signature. Le camping sera bien ouvert cet été avec du personnel embauché par la CCCT comme l'année précédente.

- **Coupure éclairage public la nuit** : suite à la décision de couper l'éclairage public la nuit depuis le 01/11/22, des économies conséquentes ont pu être réalisées. Avant cette coupure, l'éclairage public consommait 9 220 kWh /an et depuis l'extinction la nuit, 3 200 kWh /an, soit une importante diminution.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h10.*

*Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.*